

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN



**SOURIEZ,
VOUS ÊTES ASSURÉS.**

**SPÉCIAL ÉTUDIANTS,
RENTÉE 2019**

**Votre assurance maladie
se simplifie.**

ameli.fr

ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

Avec la fin de la réforme de la Sécurité sociale étudiante au 1^{er} septembre 2019, toutes vos démarches d'assurance maladie sont simplifiées et gratuites.

→ VOUS AVEZ DEMARRÉ VOS ÉTUDES À LA RENTRÉE 2018 OU 2019

Vous restez affilié à votre régime de Sécurité sociale actuel (en général celui de vos parents) et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

→ VOUS AVEZ DEMARRÉ VOS ÉTUDES AVANT LA RENTRÉE 2018 ET VOUS ÉTIEZ AFFILIÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Vous serez automatiquement transféré au régime général (Assurance Maladie) à compter du 1^{er} septembre 2019 et vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vous serez désormais rattaché à la caisse d'assurance maladie (Cpam) de votre lieu de résidence.

Dans tous les cas, si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « bons réflexes » de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé de vos frais médicaux :



1- Mettez à jour votre carte Vitale (dans une pharmacie, dans votre caisse d'Assurance Maladie...)



2- Créez votre compte sur ameli.fr ou sur l'appli ameli



3- Envoyez votre RIB personnel



5-Optimisez vos remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire, celle de vos parents ou une autre



4- Déclarez votre médecin traitant



Vous pouvez aussi ouvrir votre **Dossier Médical Partagé** sur dmp.fr pour conserver vos informations de santé et les partager avec les professionnels de santé.

SPÉCIAL ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

→ VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES À LA RENTRÉE 2019

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site **etudiant-etranger.ameli.fr** afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1 - Inscrivez-vous sur le site internet dédié : etudiant-etranger.ameli.fr



Saisissez les informations obligatoires

- Nom
- Prénoms(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives obligatoires

- Passeport/carte d'identité
 - Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
 - Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
 - IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine



Téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

Déposez les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans votre espace personnel

Dès que vous recevez un message vous attribuant votre n° de Sécurité sociale (NIR)...

... téléchargez votre attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

3 - Une fois votre affiliation finalisée, réalisez des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



Optimisez vos remboursements, en adhérant à une mutuelle complémentaire



Déclarez un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin en France



Demandez votre carte Vitale en fournissant vos pièces justificatives :

- photo d'identité récente
- pièce d'identité



Ouvrez votre compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli

CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE

→ VOUS AVEZ DÉMARRÉ VOS ÉTUDES EN FRANCE À LA RENTRÉE 2018 ET VOUS LES POURSUIVEZ : vous n'avez aucune démarche à effectuer.

→ VOUS AVEZ DÉMARRÉ VOS ÉTUDES EN FRANCE AVANT LA RENTRÉE 2019 ET VOUS LES POURSUIVEZ : vous n'avez aucune démarche à effectuer.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'APPLI AMELI



Votre espace personnel accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.

- > **Consultez** vos remboursements de soins ;
- > **Téléchargez** votre attestation de droits ;
- > **Commandez** votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- > **Commandez** votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** sur votre smartphone/tablette ;
- > **Gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...);
- > **Posez vos questions** par e-mail directement à un conseiller ;
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- > **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.



LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous **partez** faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse ?**
Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !



- > **Depuis le forum pour les assurés** : <https://forum.ameli.fr> ;
- > **Par mail** : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie » ;
- > **Par téléphone** : appelez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36 46 [0,06 € ct/min + prix appel], à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches ;
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie (Cpam)** de votre lieu de résidence.